

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs destiné à renouveler des décorations lumineuses de fin d'année et à acquérir de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux.

4 décembre 2023

Rapport de M^{me} Monica Granda.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 avril 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet, le 12 octobre 2023. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Nora de Riedmatten, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif de la Ville de Genève un crédit de 1 450 000 francs destiné au renouvellement des décorations lumineuses de fin d'année et à l'acquisition de nouvelles œuvres pour le festival Geneva Lux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 1 450 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner les créations et décorations concernées par la présente demande de crédit totalement amorties après cinq ans et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Séance du 12 octobre 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations (LOM), de M^{me} Winnie Covo, responsable de la conduite de la politique publique du DSSP, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis commence en expliquant que la demande d'ouverture de crédit porte sur deux projets ayant comme objectif d'animer et d'embellir l'espace public pendant l'automne et l'hiver. Cela s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route du département et dans le programme de législature du Conseil administratif. C'est aussi une demande des commerçants locaux puisqu'un espace animé contribue à l'attractivité de la commune et consiste en une alternative aux achats en ligne et aux centres commerciaux en périphérie, voire en France voisine.

La magistrate rappelle que par rapport aux illuminations de fin d'année, elles sont pensées pour dynamiser le centre-ville, mais il a aussi été tenu compte des remarques faites par les commissaires lors de l'audition en 2020 sur la précédente proposition. Il est prévu d'installer des illuminations de fin d'année aussi dans les quartiers, notamment pour donner suite à des demandes d'associations d'habitants, comme les Acacias qui les sollicitent chaque année afin d'avoir des illuminations dans leur parc.

La commande politique de M^{me} Barbey-Chappuis est de ne pas se limiter au centre-ville et d'être très attentif aux aspects écologiques. Sur ce dernier point, soutient la magistrate, il y a pas mal d'améliorations, car les ampoules à LED ont été généralisées, ce qui a permis d'avoir 93% en moins de consommation énergétique entre 2019 et 2022. Ils ont aussi revu les temps d'éclairage, en décidant d'opter pour un éclairage partiel pendant la nuit.

La magistrate ajoute que pour le festival Geneva Lux, l'année prochaine va être une grande année, vu que ses 10 ans vont être célébrés (du 19 janvier au 4 février). Chaque année, le festival gagne en notoriété. Il a par ailleurs beaucoup été apprécié par les Genevois lors du covid, car il avait été maintenu en raison de sa réalisation en plein air. Beaucoup de Genevois avaient découvert ce festival, permettant aux différents publics de se mélanger et de faire connaissance. Ils ont aussi insisté sur la qualité artistique en engageant un directeur artistique (mandat

externe) très engagé, qui connaît bien les différents artistes de la région et qui peut nouer des partenariats pour que des œuvres de la Fête des lumières de Lyon soient exposées à Genève. Ce directeur artistique est attentif au fait de raconter une histoire et de donner du sens à chaque édition. L'année dernière, le festival avait pris en compte le contexte de crise énergétique. Malgré cela, la programmation avait été qualitative avec l'exposition d'œuvres innovantes.

Par rapport aux propositions précédentes, le DSSP demande un montant qui est très légèrement supérieur, soit +50 000 francs pour les illuminations et +30 000 francs pour le Geneva Lux, en se basant sur les expériences des années précédentes. Ils doivent, par exemple, réaliser une maintenance assez conséquente et faire face aux aléas météorologiques comme des coups de bise très forts qui impliquent que de nombreuses réparations doivent être réalisées en urgence.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les montants indiqués sont imputés au budget de fonctionnement. M^{me} Barbey-Chappuis répond que le LOM est concerné.

M. Saucy complète que c'est bien le LOM qui est concerné, sauf s'il y a des pièces à changer. Il ajoute qu'une partie est prévue dans les contrats. En effet, pour le Geneva Lux, les contrats prévoient que les artistes doivent garantir un certain pourcentage de réparation. Ensuite, ils essaient de contribuer afin de faire en sorte que le festival dure pendant les dix jours prévus. Le but est d'être efficace afin que le festival brille tous les soirs.

M^{me} Barbey-Chappuis affirme que la durée du festival a été prolongée de deux à trois week-ends. Ils ont décidé de la prolongation en ayant notamment constaté que parfois en raison d'intempéries la fréquentation était moindre certains jours. Ils ont aussi développé tout le côté événementiel avec des spectacles qui agrémentent les soirs du week-end.

Un commissaire remercie les auditionnés d'avoir entendu les différentes demandes du Conseil municipal en termes d'économies d'énergie. Il salue le travail et la qualité du festival, qui est un événement incontournable en hiver. Il souhaite savoir, soulignant le fait que le festival dépasse aussi les frontières de la Ville, si une participation financière d'autres acteurs de la Ville de Genève pourrait être envisagée.

M^{me} Barbey-Chappuis le remercie en soulignant que si un tel événement est réalisé, c'est en raison des équipes qui s'investissent afin de le réaliser. A propos du financement par d'autres collectivités ou d'autres communes, la magistrate précise, que ce débat dépasse le festival Geneva Lux et s'inscrit dans la question plus large des charges d'une ville-centre. Elle indique que beaucoup d'événements

culturels sont organisés par les services de M. Kanaan et que des habitants bien au-delà des frontières communales y prennent part. Elle a peu d'espoir d'obtention d'une participation financière d'autres communes sur de tels événements ayant lieu sur le territoire de la Ville. Par contre elle affirme que ce festival bénéficie de soutiens octroyés par des partenaires comme les Services industriels de Genève (SIG), avec lesquels ils ont des arrangements leur permettant d'avoir de meilleurs prix. Le DSSP a aussi démarché pas mal d'entreprises privées. Outre la proposition, ils ont un fonds alimenté par des partenaires privés. Avec le covid, les entreprises avaient d'autres priorités que de mettre des montants dans des activités de sponsoring ou commerciales, mais ils continuent leur travail. Elle espère qu'ils auront de nouveaux partenaires pour alimenter leur fonds.

Une commissaire demande pourquoi les illuminations ne pourraient pas être laissées encore plus longtemps que le temps du festival.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les illuminations sont laissées plus d'un mois et qu'elles ne s'inscrivent pas dans une démarche artistique. Dans la rue proche de l'Hôtel de Ville, les illuminations avec les écussons genevois ont été imaginées et réalisées par les collaborateurs du LOM. Dans ce cas, ce n'est pas un festival artistique, mais des décorations pour les fêtes de fin d'année. Pour le festival Geneva Lux, il y a une recherche artistique. Ils pensent que trois week-ends permettent d'avoir une ambiance agréable autour de la rade.

M. Saucy ajoute que les décorations de Noël résistent assez bien, alors que les œuvres du festival Geneva Lux sont des décorations souvent plus délicates. Les premières années, ils mettaient quelques œuvres dans les illuminations de Noël et c'étaient souvent les premières œuvres en panne avec des éléments qui ne se retrouvaient plus sur le marché, car consistant en des pièces rares.

M^{me} Barbey-Chappuis affirme qu'initialement, les premières éditions du festival avaient lieu pendant les illuminations de Noël, mais depuis quelques années, le DSSP a estimé qu'il était plus opportun de le réaliser à un moment à part, toujours durant la période hivernale, raison pour laquelle il a lieu entre fin janvier et début février chaque année.

Une commissaire se renseigne quant à l'œuvre d'art qui se trouve derrière la gare depuis des années.

M^{me} Covo répond que c'est une œuvre du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui est un de leurs partenaires, ayant choisi de la garder. Une deuxième œuvre se trouve sur la banque Mirabeau à Plainpalais, qui avait été installée dans le cadre du festival, mais que la banque a voulu garder.

Un commissaire se réjouit de l'extension des illuminations dans les quartiers. Il demande quels quartiers seront couverts par des illuminations à part celui des Acacias.

M^{me} Covo lui répond que les illuminations s'étendront au parc Saint-Jean, à l'avenue des Tilleuls, au parc des Chaumettes en face de l'Hôpital, à la rue Hoffmann et au parc Englantyne-Jebb. Par ailleurs, continue M^{me} Covo, les illuminations du centre-ville sont étendues de l'île Rousseau aux Bastions. Il y a deux ans, ils avaient pu installer des illuminations à la Jonction, ce qui n'est pas possible cette année en raison des arbres. Ils doivent donc sonder au fur et à mesure afin de savoir où ils peuvent installer des illuminations.

Le même commissaire affirme qu'il est indiqué que les décorations de la rue du Rhône sont branchées sur l'éclairage public et souhaite savoir sur quel système sont branchées les autres illuminations.

M. Saucy répond que plusieurs systèmes sont utilisés. Ils peuvent employer des tableaux électriques déjà existants ou qu'ils font tirer pour l'occasion. Le travail est complexe, mais l'idée est de pouvoir couper la lumière quel que soit le type de branchement. Les SIG ont des codes permettant de couper l'électricité pendant une partie de la nuit. Les horloges sont, quant à elles, réglées afin d'avoir des horaires définis. Il finit en affirmant qu'ils utilisent quatre ou cinq systèmes différents.

Le commissaire voudrait savoir si les tableaux sont reliés à l'éclairage général.

M. Saucy répond qu'il y a plusieurs systèmes. Il indique que toute l'électricité provient des SIG, mais de manière différente. Des fois, ils ont déjà réalisé des branchements dans des maisons qui appartiennent à la Ville. Leur but est de trouver pas trop loin une source d'éclairage, en tenant compte de plusieurs éléments comme les fils des Transports publics genevois (TPG) ou la sécurité. A certains endroits, comme dans les Rues-Basses, ils sont limités quant à la taille des illuminations. Ils sont notamment surveillés par les SIG et les TPG qui travaillent avec eux.

M^{me} Covo ajoute que les illuminations sur l'éclairage public se situent hors des zones d'habitation et ne sont pas dans des endroits près du lac. Ainsi, la faune et la tranquillité sont respectées.

Le commissaire pose une dernière question autour des horaires et de la limitation d'éclairage concernant le Geneva Lux pendant la nuit. M^{me} Covo répond que les illuminations du Geneva Lux sont allumées dès 18 h et éteintes à 22 h en semaine, ainsi qu'à 23 h le week-end.

M^{me} Barbey-Chappuis complète que les horaires ont été décidés en raison de la fréquentation. En effet, à partir de 21 h, il y a moins de personnes qui se rendent autour de la rade pour voir les œuvres, car en raison de la température, elles préfèrent rentrer ou aller au restaurant.

Une commissaire remercie, aussi, les auditionnés pour leur travail. Elle indique avoir eu des retours de familles qui se réjouissaient de pouvoir faire des sorties pas trop chères. Elle se questionne quant à l'avenir des anciennes œuvres.

M. Saucy répond qu'ils discutent avec les artistes. Certaines œuvres sont rendues aux artistes qui souhaitent les récupérer, alors que celles de ceux qui ne s'y intéressent pas sont recyclées. Une partie des éléments ne peuvent plus être utilisés, mais les parties métalliques, en bois ou en plastique sont pas mal recyclées. En général, il y a toujours un lien avec l'artiste.

M^{me} Barbey-Chappuis complète qu'ils achètent certaines œuvres et les utilisent plusieurs années, alors que d'autres sont louées grâce au fonds qu'ils essaient d'alimenter avec des soutiens de partenaires privés, ce qui permet de louer des œuvres et ainsi d'avoir un renouvellement des œuvres proposées plus important chaque année. Ils réalisent des collaborations, notamment grâce au directeur artistique qui a des contacts avec d'autres festivals, ce qui leur permet d'ouvrir un réseau et de constituer un renouvellement.

M^{me} Covo affirme qu'au festival de Morat, ils ont une coproduction sur une œuvre qu'ils se partagent. Avec le directeur artistique genevois, ils ont pu construire un réseau d'artistes à Genève. Ils achètent des œuvres évolutives. Il y a un travail avec deux collectifs qui permettent aux œuvres de changer chaque année. Elle rappelle que de nombreux artistes genevois n'ont pas forcément le côté technique ingénierie, donc le directeur artistique met en relation les personnes ayant cette connaissance avec des graphistes et des illustratrices et illustrateurs.

La même commissaire demande quel est le thème du festival Geneva Lux de cette année. M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sera sur le thème du fantastique et du magique. L'objectif est qu'un public familial s'y retrouve.

Une commissaire les remercie également pour leur magnifique travail et souhaite savoir quel type de déprédations sont les plus fréquentes sur les œuvres et quels sont les endroits les plus vulnérables en ville.

M. Saucy répond que certaines personnes cassent les œuvres, en coupant les fils ou en bricolant les horloges, ce qui les amène à devoir les cacher afin d'éviter ce type de problème. Il indique que des équipes de piquet tournent et sont pratiquement actives tous les jours. Par ailleurs, ils ont dû s'adapter aux conditions météo avec des équipements qui résistent mieux au chaud et au froid, en raison de problèmes de condensation par le passé. Ils souhaitent que les spectateurs ne constatent pas les problèmes. L'idée est de rapidement les résoudre grâce à leurs collaborateurs de valeur et à leurs deux électriciens. Ils sont entourés de personnes pouvant travailler les matériaux et trouvant une solution accessoire au plus vite.

M^{me} Barbey-Chappuis complète en affirmant que les vélos qui étaient sur la place du Rhône nécessitaient de nombreuses interventions. Il y avait un côté sympathique et pédagogique qui sera renouvelé, mais ils se rendent compte que

techniquement c'est plus compliqué que le branchement d'une horloge, notamment concernant la maintenance.

M^{me} Covo affirme que, pour certaines œuvres, ils font appel à la sécurité, car elles attirent des gens pas forcément bien attentionnés. Le quai du Mont-Blanc est souvent concerné par ce type de surveillance.

M. Saucy indique que certaines œuvres présentent, dès le départ, un risque potentiel et sont donc surveillées pendant des heures. Il y a quelques années, les deux géants gonflables risquaient de recevoir un coup de couteau. Une équipe était prête à intervenir en cas de besoin. Ils essaient d'intervenir au plus vite afin de résoudre la situation.

M^{me} Covo affirme que la surveillance est discrète afin que le public ne s'en rende pas compte.

Une commissaire se rappelle qu'il y a quelques années, lors du passage sous un arbre, il semblait que ce dernier parlait. Elle demande si des œuvres avec du son sont prévues.

M. Saucy répond qu'il lui semble que l'œuvre dont elle parle avait plutôt été installée lors du festival Arbres et Lumières, ancêtre du festival Geneva Lux. Il ajoute que chaque année, des œuvres avec de la musique sont prévues.

M^{me} Covo affirme qu'au Jardin anglais il y avait un grand château où il était possible d'appuyer sur des notes et de faire chanter une cantatrice. Ils ont, en effet, de plus en plus d'œuvres interactives.

M. Saucy dit qu'ils essaient de faire participer les personnes.

Un commissaire reprend la parole et demande quelles sont les augmentations de budget par rapport à 2022 et 2023.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que pour les illuminations, ils sont à +50 000 francs par an et pour le Geneva Lux à +30 000 francs par an. Ces augmentations sont liées aux infrastructures, qui sont plus techniques, et à l'inflation.

Le commissaire s'intéresse à la répartition du financement de Geneva Lux entre le public et le privé.

M. Saucy répond que le ratio varie en fonction des années. Il affirme qu'une partie n'est pas directement financée. Ils travaillent avec une société pour les nacelles, qu'ils louent par exemple pour décorer le sapin de Noël. Dans ce cadre, ils ont une ristourne intéressante sur la facture de chaque location de nacelle. Ils ne peuvent pas acheter des nacelles différentes pour ne les utiliser que deux mois par an. Cette situation ne se traduit pas directement dans les comptes.

M^{me} Covo affirme que l'année dernière ils ont dépensé environ 100 000 francs de fonds privés. Il lui semble qu'ils sont actuellement à peu près à 60 000 francs. Le but est d'alimenter le fonds.

Un commissaire affirme qu'à l'ancienne formule était reproché un déséquilibre entre les deux rives. Il demande si la situation a changé.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les précédentes éditions étaient surtout orientées en Vieille-Ville et au parc des Bastions, alors qu'aujourd'hui ils sont plus centrés sur la rade au niveau du Geneva Lux. Comme indiqué par M^{me} Covo, concernant les illuminations, ils ont investi dans des quartiers de la rive droite, par exemple à la Servette ou à Saint-Jean.

Une commissaire se demande si le projet est financé par la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le projet n'est pas financé par le département de la culture, sauf indirectement grâce à des partenariats pour une œuvre ou une exposition. Il y a une bonne collaboration, mais pas de volonté de changer le fonctionnement. Le fait que la Ville se soit adjoint les services d'un directeur artistique plaît aux homologues de la culture en raison de la qualité du festival.

La même commissaire souhaite savoir à qui appartiennent les œuvres achetées.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elles appartiennent à la Ville.

M^{me} Covo affirme qu'une œuvre à la Treille a été prêtée lors de la Fête de la musique.

La présidente remercie les auditionnés et les libère.

Discussion et vote

La présidente demande l'avis des commissaires pour la suite de l'objet.

Les commissaires proposent de donner l'avis de différents partis et de passer ensuite au vote.

Une commissaire, pour le Parti socialiste, affirme que la demande d'ouverture d'un crédit de 1 450 000 francs, ayant pour but d'acquérir des décorations lumineuses de fin d'année, dans le but d'embellir les rues de Genève, d'avoir des œuvres lumineuses pour le festival Geneva Lux pour la période 2023-2026, répond aussi à une attente des commerçantes et des commerçants et d'un bon nombre d'habitantes et d'habitants de la Ville de Genève. De même, cela concerne le rayonnement de la Ville de Genève, mais aussi l'attractivité conjointe de ce genre de manifestations pour toutes les bourses. Le Parti socialiste votera

en faveur de la proposition et profite de cette occasion pour saluer les efforts d'économies d'énergie et de temps d'éclairage, ainsi que l'effort de répartition des œuvres sur les deux rives.

Une commissaire, pour l'Union démocratique du centre, indique partager l'avis des socialistes.

Un commissaire, pour les Vert-e-s, affirme qu'ils saluent la qualité du festival des dernières éditions et le fait que les demandes du Conseil municipal ont été entendues en termes de décentralisation du festival et d'économies d'énergie, même si, au début, ils avaient été critiqués. Ils soutiennent le festival et l'activité qui peut avoir lieu en Ville. Ils pensent que d'autres acteurs économiques ou les faitières du tourisme pourraient prendre part au financement. Ils soutiennent la proposition.

Un commissaire, pour le Centre, affirme qu'ils constatent que le festival a un succès grandissant depuis dix ans auprès du public. Le festival est, de plus, profitable pour l'économie, et plus particulièrement pour les commerces et pour les restaurateurs. Pour ces raisons, le Centre acceptera la proposition.

Un commissaire, pour le Mouvement citoyens genevois, souligne que les anciennes éditions du festival Geneva Lux ont prouvé leur réussite avec quelques lacunes. Ils ont adapté le nombre de jours du festival donc l'économie locale est gagnante. Une activité dans la Ville de Genève est bénéfique, raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois est en faveur de cette proposition.

Une commissaire, pour Ensemble à gauche, indique qu'ils sont en faveur de la proposition. Elle souligne que les dix ans du festival ont montré que c'est un rendez-vous incontournable pour la population et que le festival gagne en notoriété, en n'apportant que du positif à la société.

La présidente met au vote la proposition PR-1564, qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.